

FICHE ANALYTIQUE DE DECOMPOSITION  
de la redevance mensuelle pour les logements-foyers pour les personnes âgées.

TABLEAU N° 2  
Complément à l'annexe n° 2

POSTES COMPTABLES (1)	PART DE LA REDEVANCE prise en compte pour l'A. P. L.		PART DE LA REDEVANCE non prise en compte pour l'A. P. L.	
	Equivalent loyer.	Equivalent charges.	Animation.	Santé.
<b>A. — FRAIS FINANCIERS ANNUELS AFFERENTS A LA RESIDENCE</b> .....	X			
— Charges des emprunts construction ;				
— Frais généraux du propriétaire ;				
— Provisions grosses réparations ;				
— Prime d'assurance de l'immeuble.				
<b>B. — FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FOYER-LOGEMENT</b>	75 %		25 %	25 %
— Salaires .....	X		X	X
— Charges sociales .....	X		X	X
— Taxes sur les salaires .....	X		X	X
— Entretien.				
— Immeuble .....	X			
— Autres immobilisations .....	X			
— Transports et déplacements .....	X			
— Frais divers de gestion.				
— Fournitures de bureau .....	X			
— Missions, réceptions .....	X			
— Frais P. T. T. ....	X		X	
— Dons, pourboires, coisaisons .....	X			
— Frais de siège social .....	X			
<b>C. — FRAIS FINANCIERS ET AMORTISSEMENTS</b>				
— Intérêts sur emprunt équipement .....	X			
— Amortissement équipement .....	X			
<b>D. — CHARGES LOCATIVES</b>				
— Autres taxes et impôts .....		X		
— Produits d'entretien .....		X		
— Petit matériel et outillage .....		X		
— Eau .....		X		
— Electricité (chauffage inclus) .....		X		
— Assurance équipement .....		X		
<b>E. — VIE SOCIALE</b>				
— Loisirs .....			X	
— Bibliothèque .....			X	
				Mobilier.

(1) Les recettes en atténuation (chambres destinées à l'hébergement des visiteurs, remboursement de frais divers, etc.).

(2) Abattement de 25 p. 100 sur les frais de personnel correspondant à la quote-part des actions socio-éducatives et médicales.